



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 44060

Texte de la question

M. Armand Jung rappelle à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, qu'il y a quelques années, les thermomètres médicaux au mercure ont été retirés de la vente en pharmacie car ils étaient jugés dangereux. Nous avons appris récemment que les ampoules à incandescence, qui consomment trop d'énergie, seront remplacées systématiquement par des ampoules "basse consommation" qui contiennent du mercure. Il semblerait qu'une ampoule puisse se casser bien plus facilement qu'un thermomètre et doit être remplacée, et manipulée, plus souvent. Il souhaiterait qu'il lui donne son avis sur ce point précis.

Texte de la réponse

Les ampoules de type fluorocompacte durent cinq à dix fois plus longtemps qu'une ampoule incandescente, ce qui compense un surcoût à l'achat, et consomment cinq à six fois moins d'énergie électrique pour la même puissance lumineuse (une ampoule fluorocompacte de 15 W produit en moyenne la même puissance lumineuse que son homologue à incandescence de 75 W). Ce rendement et cette longévité expliquent les raisons pour lesquelles elles seront privilégiées à l'avenir. Toutes les ampoules de type fluorocompacte contiennent du mercure. Ce composé est nécessaire pour amener dans le spectre visible les ondes lumineuses émises. Cependant, depuis plus de vingt-cinq ans, les constructeurs ont considérablement diminué la quantité de mercure par ampoule. Elle passe d'environ 43 mg/ampoule en 1985, à 30 mg/ampoule en 1990, 8 mg/ampoule en 2000 et environ 5 mg /ampoule aujourd'hui, conformément à la directive 2002/95/CE sur la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Pendant un usage normal, ce mercure demeure au sein de l'ampoule et n'est pas relargué. Considérant le nombre d'ampoules en circulation, le risque d'exposition consécutif à la casse d'une ampoule paraît néanmoins statistiquement inévitable. Toutefois, pour une ampoule contenant 5 mg de mercure, les niveaux d'exposition consécutifs au bris d'une ampoule demeurent en dessous des seuils mettant en cause la santé humaine, ainsi que le montre un rapport récent de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44060

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2215

Réponse publiée le : 21 juillet 2009, page 7229